



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.16/Add.1
10 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Trentième session

Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 5 c) de l'ordre du jour

Questions financières

Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto

Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa trentième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'adopter, à sa cinquième session, le projet de décision suivant:

Projet de décision -/CMP.5

Fonds pour l'adaptation

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Rappelant la décision 1/CMP.3,

Prie l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'engager, à sa trente-deuxième session, l'examen du Fonds pour l'adaptation, ainsi que d'arrêter le mandat de cet examen et de faire rapport à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole à sa sixième session, afin que celle-ci puisse entreprendre l'examen à cette même session.
